

# COMMUNE DE CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT  
DE VAUCLUSE

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

Arrondissement  
**D'AVIGNON**

**SEANCE DU QUATRE MARS DEUX MILLE TREIZE**

L'An deux mille treize, et le quatre mars à vingt et une heures, le **CONSEIL MUNICIPAL** de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Châteauneuf-du-Pape en séance publique au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de **Monsieur Jean-Pierre BOISSON, Maire.**

**Etaient présents** : Monsieur Jean-Pierre BOISSON, Madame Isabelle LAGET, Monsieur Pierre REVOLTIER, Monsieur Robert SOUMILLE, Adjoints.

Monsieur Salvador TENZA, Monsieur Paul JEUNE, Monsieur Serge GRADASSI, Monsieur Gérard MISTRAL, Monsieur Pierre RIGAUD, Madame Sylvie LELONG, Monsieur Robert FERRER, Madame Maria IACONIS, Madame Nicole TUDELLA, Conseillers Municipaux.

**Excusés** : Monsieur Michel LABERTRANDE (procuration à Jean-Pierre BOISSON), Madame Jeannette SABON.

**Absents** : Monsieur Frédéric NICOLET, Monsieur Gérard FREGONI, Madame Nathalie CHARVIN, Madame Laurence FLORIANI.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Robert FERRER.

**Convocation et affichage du** : 26 février 2013.

-----

## **25. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

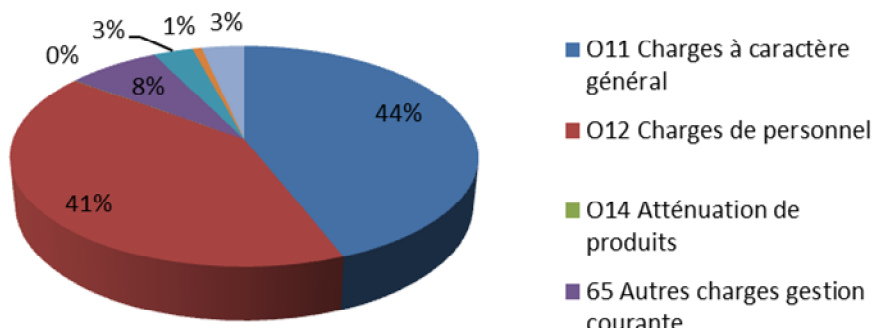
**Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre BOISSON**

Monsieur le Maire présente sous forme de graphique l'exercice 2013 :

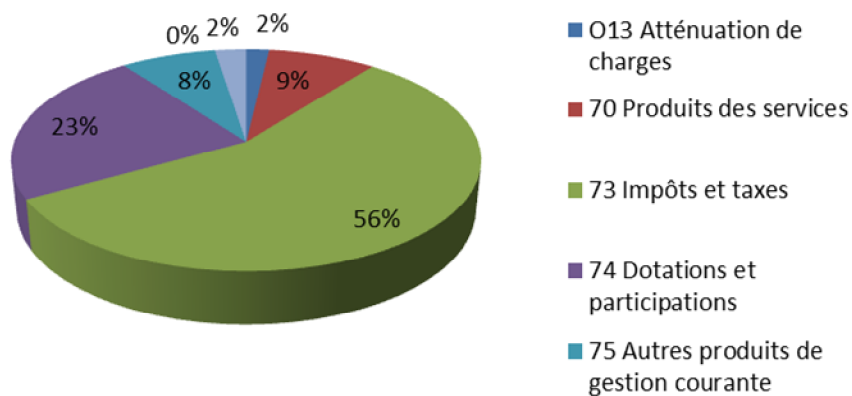
# COMMUNE DE CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CA 2012



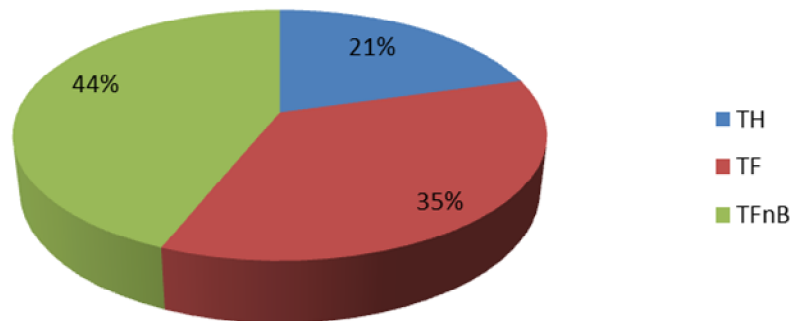
### RECETTES DE FONCTIONNEMENT CA 2012



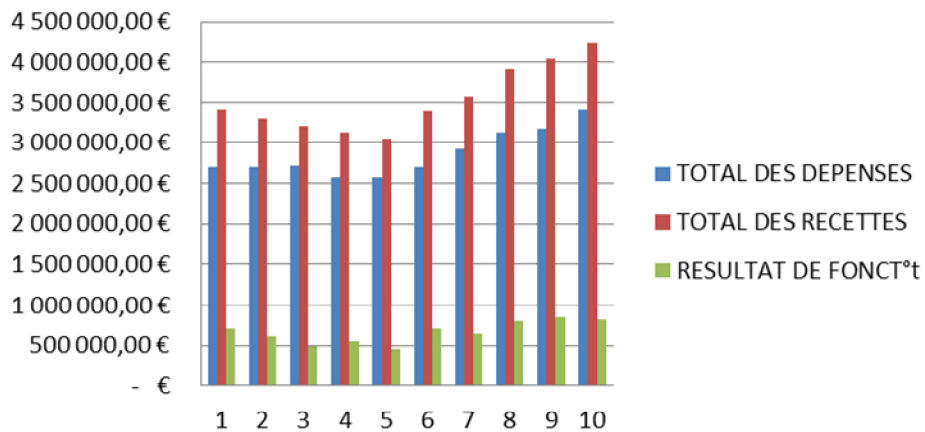
# COMMUNE DE CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### REPARTITION DES RECETTES LIEES A LA FISCALITE DIRECTE

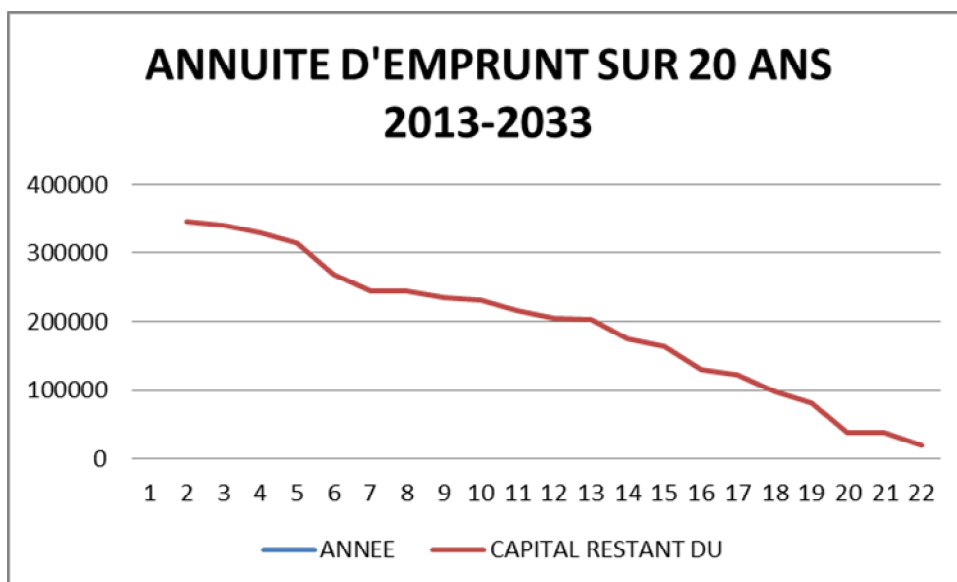
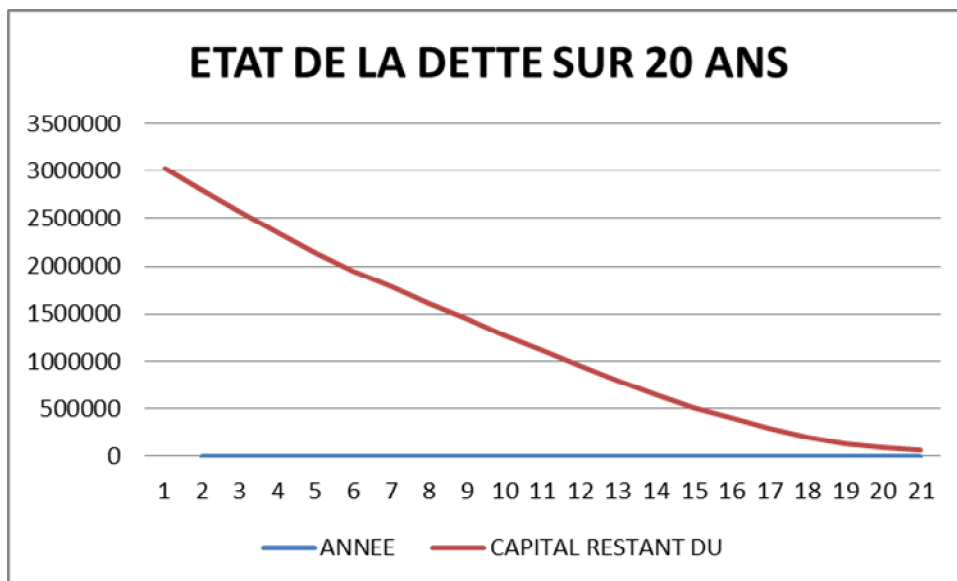


### EVOLUTION DEPUIS 10 ANS DU CA DEPENSES/RECETTES FONCTIONNEMENT



# COMMUNE DE CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



#### En résumé :

Le budget de la commune est un budget équilibré depuis un certain nombre d'années. Il montre que la collectivité a connu une croissance régulière de ses produits et a maintenu une capacité d'autofinancement brute et nette positive depuis plusieurs années.

De 2008 à 2012, la commune a pu accroître régulièrement ses produits de fonctionnement tout en continuant d'investir ce qui explique la croissance de l'endettement. 2010 a marqué un retournement de situation avec une Capacité d'Autofinancement Financière (CAF – capacité de la trésorerie) en forte croissance grâce à des charges de fonctionnement augmentant moins vite que les produits. L'endettement est supérieur à la moyenne de la strate mais la situation s'est également améliorée en 2011.

# COMMUNE DE CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Pour 2012, la commune a pu continuer à évoluer favorablement en augmentant ses produits de fonctionnement. Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, la dette à MT et LT se maintient ce qui a pour conséquence de générer une CAF en amélioration. Chaque année la commune arrive à générer une amélioration de son fonds de roulement.

Cette situation prouve que la commune dispose certes d'une marge de manœuvre restreinte mais qui permettrait d'assurer la couverture d'investissements maîtrisés qui auront pour impact une gestion future prudente et conservatrice dans la lignée de la gestion des dernières années. La commune devra rester attentive à son niveau d'endettement global et à ses charges afin de pouvoir supporter ce nouveau coût (salle de sports). » - (cf expertise – bureau CIPPER – Mr BELZUNCE).

A la vue des éléments ci-dessus, le conseil municipal décide de ne pas augmenter en 2013, les taux de taxes. Il a également précisé que toute dépense d'investissement devra trouver dans la mesure du possible un financement soit sous forme de loyer ou vente de service.

### **Concernant la réforme des rythmes scolaires**

La réforme des rythmes à l'école primaire (élémentaire et maternelle) est programmée pour septembre 2013, ou septembre 2014 à la demande de la municipalité sur simple courrier adressé au directeur académique jusqu'au 31 mars 2013.

24h00 d'enseignement hebdomadaire sur 9 demi-journées

5h30 d'enseignement au maximum par jour

1h30 de pause méridienne au minimum

Demi-journée fixée au mercredi sauf dérogation dans le cadre du projet éducatif territorial.

Des activités pédagogiques complémentaires seront encadrées par les enseignants (sous la responsabilité de l'éducation nationale).

La commune doit proposer des activités sportives, culturelles, artistiques 3h00 par semaine (au minimum).

La commune peut organiser librement les modalités d'accueil des enfants qu'elle a sous sa responsabilité sur le temps périscolaire.

Elle peut décider de mettre en place les activités périscolaires :

- soit dans le cadre d'un ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) ; elle est alors soumise à une obligation de déclaration et doit se conformer à des règles spécifiques, notamment en matière de qualification des intervenants et de taux d'encadrement ; elle pourrait en contrepartie bénéficier de financements de la caisse d'allocations familiales.

# COMMUNE DE CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les taux d'encadrement sont fixés pour une durée de 5 ans, 1 pour 14 pour les moins de 6 ans et 1 pour 18 pour les plus de 6 ans.

• soit dans le cadre d'autres modes d'accueil n'entrant pas dans la catégorie ci-dessus ; dans ce cas, la commune fixe elle-même le taux d'encadrement et les conditions de recrutement des personnels intervenant sur le temps périscolaire, mais ne peut prétendre aux prestations de la caisse d'allocations familiales.

Si la commune met en place la réforme en septembre 2013, elle percevra 50 euros par enfant uniquement pour l'année 2013-2014 (soit 11 000 euros pour 220 élèves). En septembre 2014 elle ne percevra pas d'aide financière.

### **Encadrement des activités périscolaires sur la base d'un ALSH :**

#### Intervenants :

- Maternelle : pour 90 élèves = 7 personnes
- Élémentaire : pour 140 élèves = 8 personnes

#### Personnel mobilisable :

- Mairie (1 bibliothécaire, 1 agent brevet d'état sport)
- Enseignants
- Associations (Art et Culture, école de musique, associations sportives...)

#### Lieux :

- se pose le problème du lieu d'accueil, non résolu à ce jour.

#### Budget prévisionnel :

##### **Personnel - 15 intervenants**

3h00 d'intervention hebdomadaire par intervenant

36 semaines scolaires

**Soit 27 540,00 euros**

##### **+ si cantine :**

140 repas le mercredi = 27 000,00 euros

ou 70 repas le mercredi = 13 500,00 euros

**+ le ménage** du mercredi = 5 000,00 euros

Le Conseil Municipal propose de reporter cette mise en œuvre à la rentrée scolaire 2014.